

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 26 septembre 2024 à 9 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Normand Latreille.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

24-09-622

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Daniel Bourdon, et la mairesse suppléante, madame Émilie Tessier, étant absents, le Conseil choisit un de ses membres pour présider. Monsieur Normand Latreille agira comme président de la séance. Les membres du conseil acceptent. La séance est ouverte par le président, monsieur Latreille.

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

24-09-623

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président déclare la première période de questions ouverte.

24-09-624

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 23 septembre, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 23 septembre à une séance ultérieure.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

24-09-625

RESCINDER LA RÉSOLUTION NUMÉRO 24-09-616 - SECOND PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI-2024-04 - LOT 4 330 936 (BOULEVARD DES RUISSEAUX) - ZONE RUM-130

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique tenue le 23 septembre 2024 en regard du premier projet de résolution numéro 24-08-557 (PPCMOI-2024-04);

CONSIDÉRANT qu'une personne a manifesté son désaccord sur le projet présenté;

CONSIDÉRANT que des procédures supplémentaires sont nécessaires afin d'analyser le dossier et de confirmer la faisabilité du projet;

EN CONSÉQUENCE, de rescinder la résolution numéro 24-09-616 concernant l'adoption du second projet de résolution PPCMOI-2024-04 - lot 4 330 936 (boulevard Des Ruisseaux) - zone RUM-130.

Suite sera donnée conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

ADJUDICATION ET DEMANDE DE DÉROGATION AU PROCESSUS DE MISE EN CONCURRENCE PAR DEMANDE DE SOUMISSION POUR LE MANDAT DE RÉFECTION DU SENTIER DU RUISSEAU VILLEMAIRE

CONSIDÉRANT que les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* mentionnent l'obligation de certains contrats à être adjugés qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal;

CONSIDÉRANT que l'article 573.3.1.2 alinéa 3 de cette Loi permet aux municipalités de régler les passations de contrats dont la somme est égale ou supérieure à 25 000 \$ et inférieure à 133 700 \$;

CONSIDÉRANT que le règlement 328 de la Ville, relatif à la gestion contractuelle, stipule que les contrats pour l'exécution de travaux dont la somme est égale ou supérieure à 25 000 \$ et inférieure à 133 700 \$ doivent être faits par la mise en concurrence par demande de soumissions;

CONSIDÉRANT que le règlement prévoit à l'article 11.4.4 qu'un mécanisme de dérogation à l'obligation de mise en concurrence est possible dans certaines situations;

CONSIDÉRANT que le règlement prévoit que pour toute demande de dérogation, le formulaire « Dérogation à l'obligation de mise en concurrence » doit être rempli et soumis au directeur général, à la greffière et à la trésorière pour recommandation au conseil municipal, et ce, avant l'attribution du contrat;

CONSIDÉRANT que la Ville doit utiliser le mécanisme de dérogation pour le mandat de réfection du sentier du ruisseau Villemaire, pour les raisons suivantes :

- Il y a très peu d'entrepreneurs spécialisés pour réaliser ce type de travaux, soit l'aménagement de sentiers rustiques avec peu ou pas d'équipement;
- La Ville a effectué plusieurs recherches au cours des 2 dernières années, sans succès;
- Cet entrepreneur est disponible et respectera les délais afin de réaliser les travaux tardivement dans la saison.

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la dérogation de mise en concurrence prévue au règlement 328 relatif à la gestion contractuelle pour le mandat de réfection du sentier du ruisseau Villemaire et d'adjuger le contrat à Sentiers Boréals au montant de 112 655 \$, plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au projet D24-580.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

24-09-627

CRÉATION DU PROJET D24-580 POUR L'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS ET D'UNE PASSERELLE PÉDESTRE AU RUISSEAU VILLEMAIRE

CONSIDÉRANT des travaux d'aménagement de sentiers et d'une passerelle pédestre au ruisseau Villemaire prévus au programme triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT la subvention accordée par la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre du volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, de décréter, en vertu de *la Loi sur les travaux municipaux*, des travaux d'aménagement de sentier et d'une passerelle pédestre au ruisseau Villemaire pour un montant de 120 000 \$;

D'autoriser la trésorière à affecter la subvention accordée par la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre du volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité de 93 200 \$ et d'affecter un montant de 26 800 \$ du surplus affecté - Ruisseau Villemaire pour servir de financement au projet D24-580 ainsi créé.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

24-09-628

DEMANDE DE REFINANCEMENT ET DE FINANCEMENT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 634 000 \$

CONSIDÉRANT qu'un refinancement de certains règlements d'emprunt doit être effectué le 7 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que des travaux prévus à divers règlements sont terminés ou en voie de l'être;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la trésorière à adresser une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, afin de procéder à l'émission d'obligations pour et au nom de la Ville, pour refinancer certains règlements et en financer de nouveaux, selon la liste suivante :

Refinancement au 12 novembre 2024			
Règlements		Ville	Tiers
75	Construction de l'usine d'eau potable	95 400,00 \$	
224	Travaux secteur Lépine TECQ		38 600,00 \$
224	Travaux secteur Lépine - Taxes de secteur	1 075 700,00 \$	
224	Travaux secteur Lépine	93 200,00 \$	
227	Travaux secteur Lépine – promoteur	105 600,00 \$	
A-52	Acquisition auto-pompe	225 500,00 \$	
Total du refinancement		1 595 400,00 \$	38 600,00 \$
Nouveau financement			
366	Lumières au DEL	70 000,00 \$	
394	Développement Therrien	303 000,00 \$	
403	Travaux d'infrastructure rue Parent	62 000,00 \$	
405	Rénovation hôtel de ville	280 000,00 \$	
406	Camion 10 roues	120 000,00 \$	
412	Ponceau rue Godard	270 000,00 \$	
415	Chemins ruraux PAVL		84 905,00 \$
416	Construction bibliothèque	2 500 000,00 \$	
419	Réfection patinoire et chalet Rang IV	200 000,00 \$	
426	Acquisition niveleuse	570 000,00 \$	
427	Construction chemin du Lac-Thibault	400 000,00 \$	
428	Acquisition 2 camionnettes TPI	140 095,00 \$	
Total nouveau financement		4 915 095,00 \$	84 905,00 \$
Sous-total de l'émission		6 510 495,00 \$	123 505,00 \$
Grand total de l'émission		6 634 000,00 \$	

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président déclare la deuxième période de questions ouverte.

24-09-629

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie
Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

Normand Latreille, président de la séance

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire